

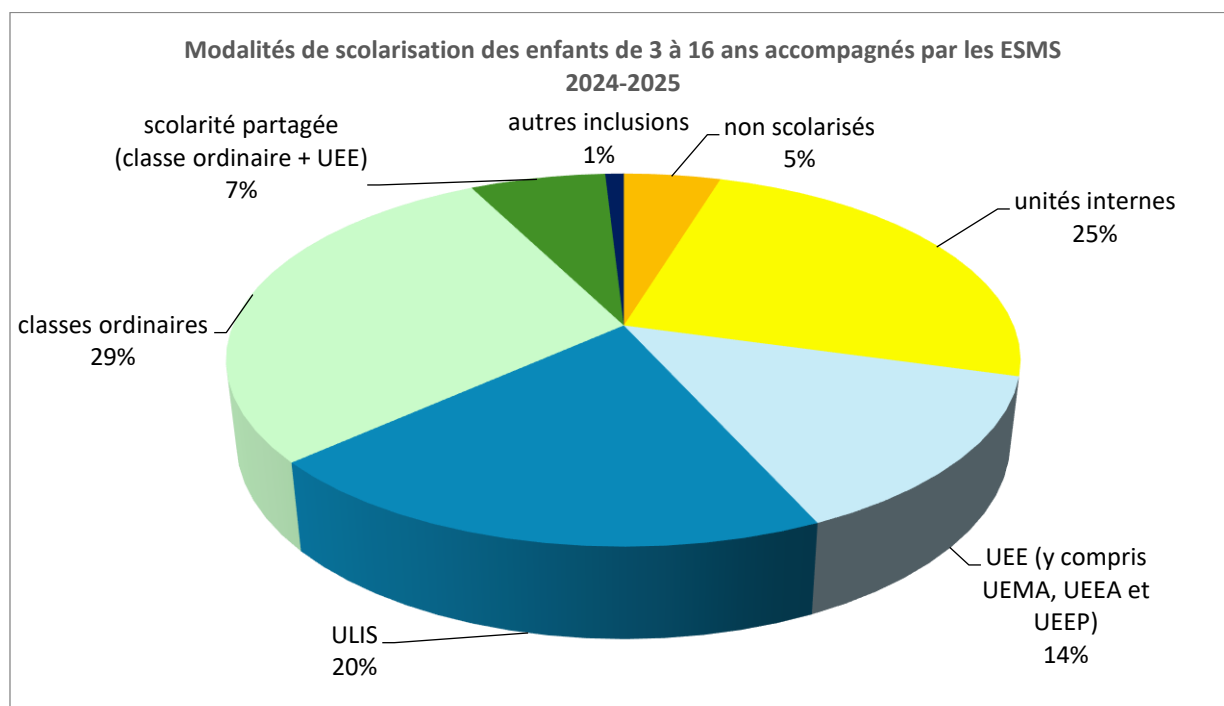
La scolarisation des enfants en situation de handicap accompagnés par un ESMS en Nouvelle-Aquitaine Année scolaire 2024-2025

Faute d'un accès aux enquêtes annuelles de l'Education nationale sur la scolarisation des élèves en situation de handicap depuis l'année scolaire 2021-2022, l'ARS a souhaité qu'une enquête régionale permette de faire le point sur **les conditions de scolarisation des enfants âgés de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS** (voir note méthodologique *infra*).

Cette note constitue la 2^e édition de cette enquête régionale¹. Le **taux de réponse** pour cette année 2024-2025 **s'élève à 94%²**, ce qui a permis de dresser un état des lieux assez complet.

En Nouvelle-Aquitaine, parmi les 11 500 enfants de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS et recensés par l'enquête :

- 95% sont scolarisés (et donc 5% non scolarisés)
- **57% sont scolarisés en inclusion en classe ordinaire** (y compris SEGPA) ou en ULIS (rappel : 2023-2024 : 56%)
- **71% bénéficient d'une scolarité au sein d'un établissement scolaire ordinaire** en incluant donc les classes ordinaires, les ULIS et les unités d'enseignement externalisées, y compris UEMA, UEEA et UEEP (rappel 2023-2024 : 70%).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

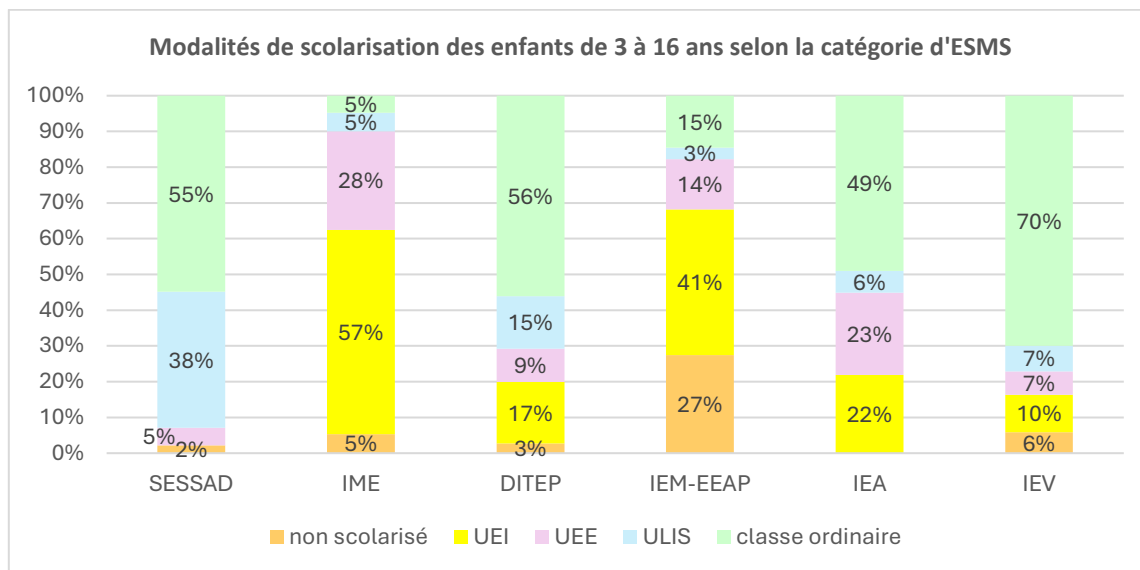
SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté - UEE : Unité d'enseignement externalisée
UEMA : unité d'enseignement maternelle autisme - UEEA : unité d'enseignement élémentaire autisme
UEEP : unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés - ULIS : unité localisée d'inclusion scolaire

¹ Résultats pour l'année scolaire 2023-2024 - <https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/pdf/file/1048>

² Voir détail du taux de réponse par catégorie d'ESMS et département en fin de document

Les modalités de scolarisation

Les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap varient significativement en fonction des catégories des ESMS assurant leur accompagnement, ces catégories correspondant à des profils d'enfants à besoins particuliers, en lien notamment avec leurs capacités cognitives.

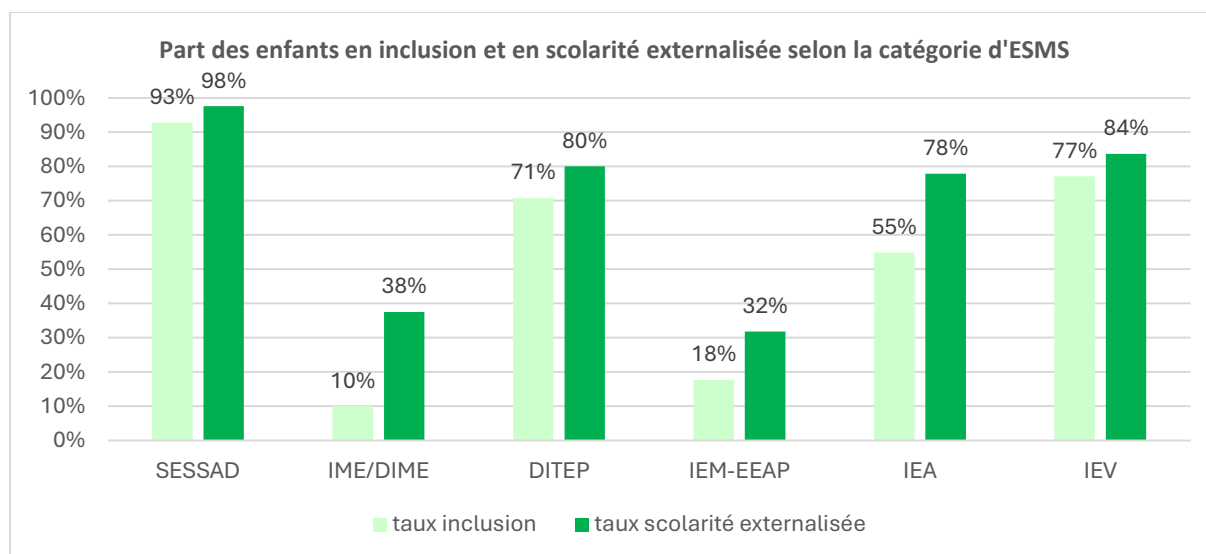


Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

NB : la catégorie UEE recouvre les UEE, UEMA, UEEA et UEEP³

Taux de réponse par catégorie d'ESMS :

EEAP : 88%, SESSAD : 93%, IME : 95%, DITEP : 98%, autres catégories : 100%



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Inclusion = scolarisation en classe ordinaire et en ULIS

Scolarisation externalisée = scolarisation en établissement scolaire ordinaire : classe ordinaire, ULIS et UEE

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

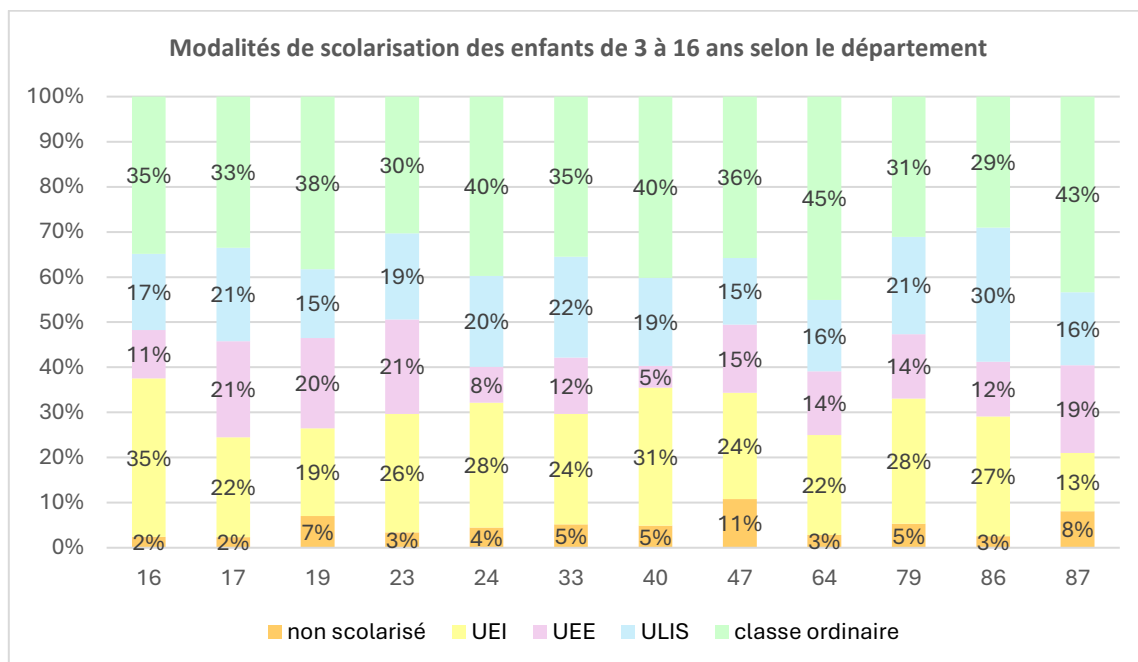
IME : institut médico-éducatif - DITEP : dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM : institut d'éducation motrice - EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IEA : institut d'éducation auditive - IEV : institut d'éducation visuelle

³ Voir données détaillées sur les enfants en unités externalisées d'enseignement en fin du document

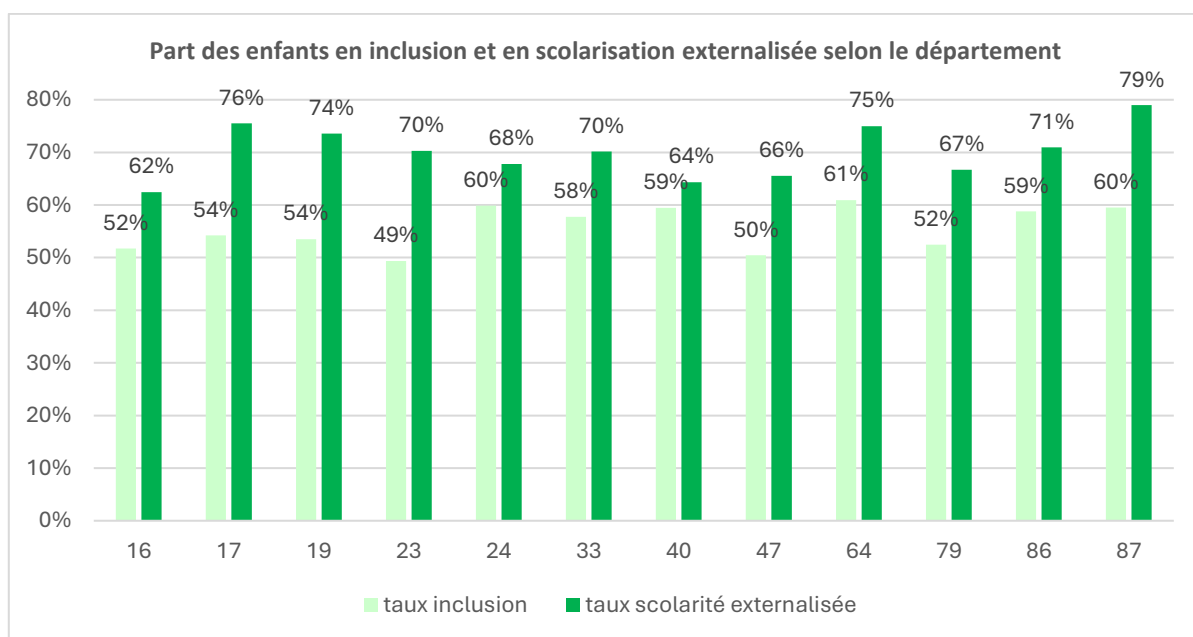
Les modalités de scolarisation varient également selon le département. Ces variations sont notamment liées à la structuration de l'offre de scolarisation dans chaque département : unités d'enseignement internes, UEE (y compris UEMA, UEEA, UEEP) et ULIS ainsi qu'à la part des SESSAD dans l'offre médico-sociale⁴ (les SESSAD permettant de soutenir la scolarisation en milieu ordinaire).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Taux de réponse par département :

100% en 19, 23, 24, 40, 79 et 87 – plus de 90% en 17, 47, 64 et 90 – 86% : 16 et 33.



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Inclusion = scolarisation en classe ordinaire et en ULIS

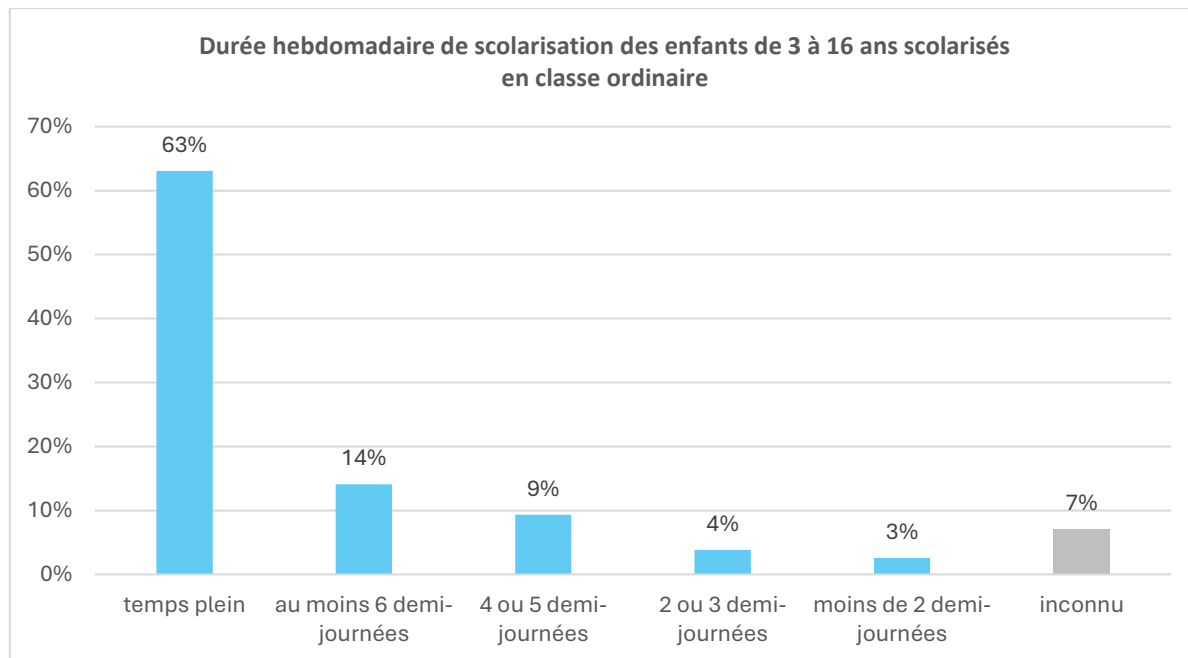
Scolarisation externalisée = scolarisation en établissement scolaire ordinaire : classe ordinaire, ULIS et UEE

⁴ Voir *La part des services dans les ESMS pour enfants et adultes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine - Situation fin 2024* <https://nouvelleaquitaine.handidonnes.fr/etude/pdf/file/1056>

Durée hebdomadaire de scolarisation en classe ordinaire

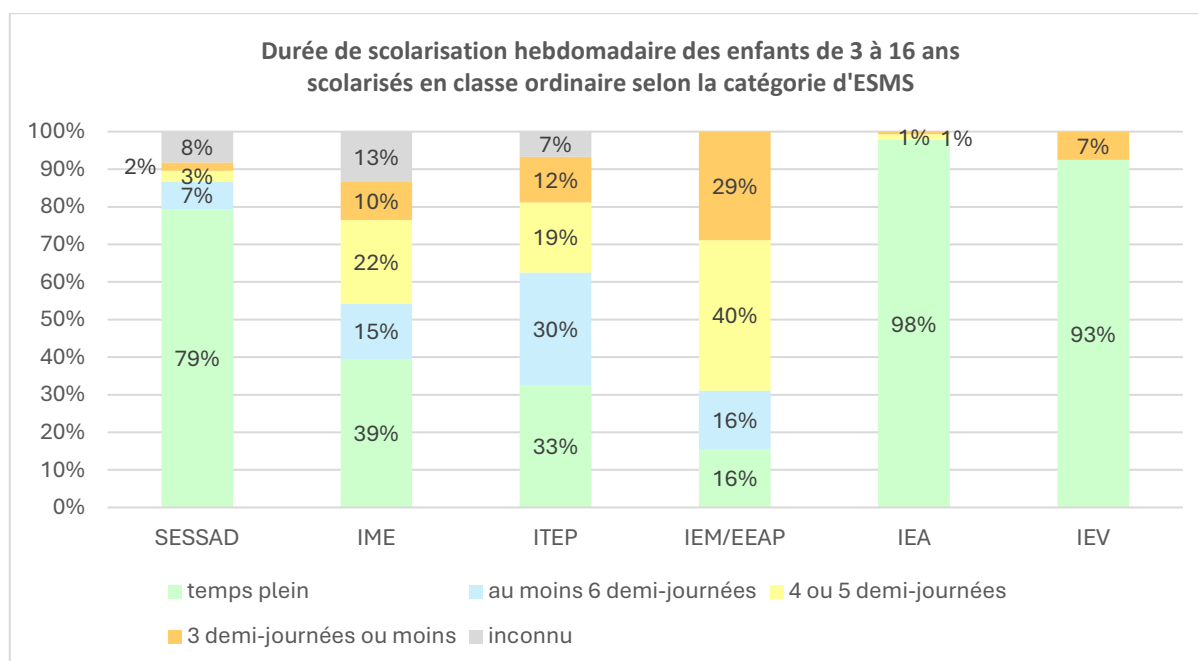
La durée hebdomadaire de scolarisation des jeunes de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS a été recueillie uniquement pour ceux qui sont scolarisés en classe ordinaire (soit exclusivement pour 29%, soit en scolarité partagée avec une UEE pour 6%).

Parmi ces jeunes, **près des deux tiers (63%)** sont scolarisés à temps plein (sans changement par rapport à 2023-2024).



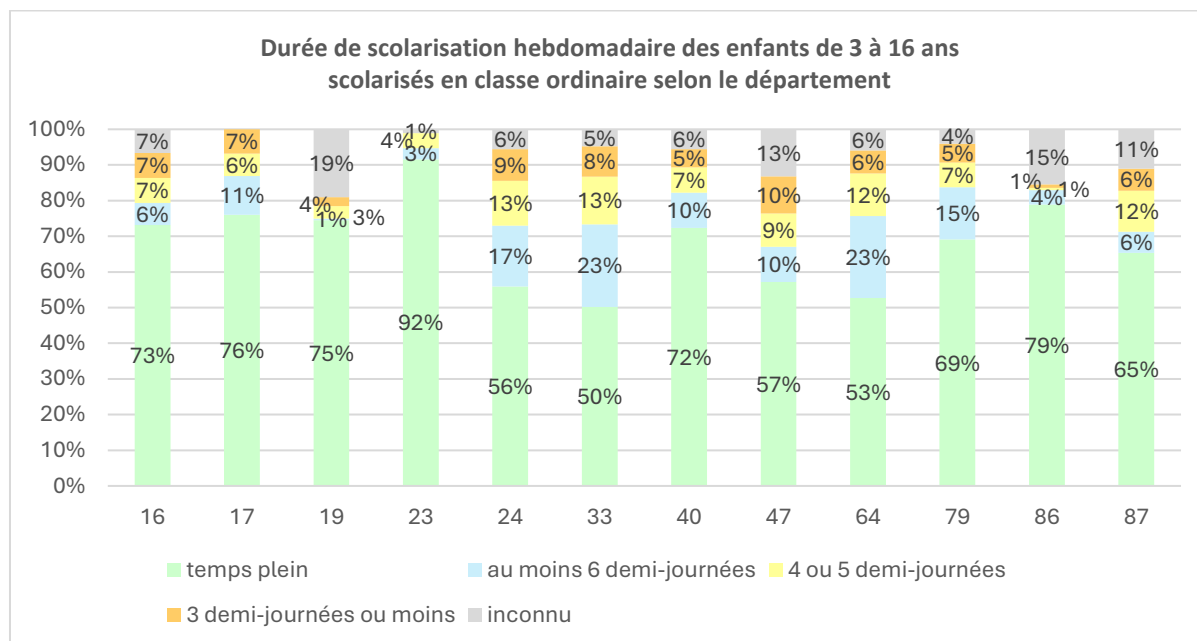
Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Selon le type d'ESMS, la part des élèves scolarisés à temps plein en classe ordinaire est très variable. Ces données doivent être lues en tenant compte de la proportion d'enfants ayant une scolarité en classe ordinaire dans la catégorie d'ESMS considérée, proportion qui peut être faible (ex. en IME : 5%).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Selon le département, les écarts sont également importants concernant le taux d'élèves scolarisés à temps plein en classe ordinaire (allant de 50% en Gironde à 92% en Corrèze).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les enquêtes Education nationale et la méthodologie de l'enquête ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine

■ Les enquêtes annuelles de l'Education nationale (MENJ-DEPP) :

- **Enquête n°3-12** recense les élèves scolarisés en milieu ordinaire qui bénéficient ou vont bénéficier d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), quel que soit leur mode d'accompagnement au titre de leur handicap (médico-social, soins, libéral, sans accompagnement...)

L'enquête couvre les élèves scolarisés en maternelle, primaire, secondaire et via le CNED dans les établissements publics et privés sous contrat. Les élèves scolarisés en ULIS sont inclus dans cette enquête mais pas ceux qui sont dans des UEE (unités d'enseignement externalisées) qui relèvent de l'enquête 32. Les enfants accompagnés par un SESSAD sont recensés par cette enquête 3-12.

- **Limite de l'enquête 3-12** : il n'est pas évident de distinguer les enfants effectivement accompagnés par un établissement médico-social car la rubrique « établissement médico-social » intègre également ceux qui sont suivis par un CMPP ou un CAMSP.

- **Enquête 32** recense les enfants et adolescents accompagnés et scolarisés dans des établissements médico-sociaux ou sanitaires ainsi que les jeunes de 3 à 16 accueillis dans ces établissements mais non scolarisés.

- Limites de l'enquête 32 :

- La catégorie des établissements (IME, ITEP, IEM etc.) n'est pas mentionnée (à noter que les n° FINESSE permettant d'identifier les ESMS ne sont utilisés dans cette enquête)
- Le taux de couverture de l'enquête par rapport au champ concerné est inconnu.

Les données de ces enquêtes ont été mises à disposition du CREAI durant de plusieurs années par la DEPP⁵ (dans le cadre d'une convention), ce qui permettait d'alimenter des indicateurs sur

⁵ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Handidonnées et de produire une note annuelle sur l'inclusion scolaire en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, à partir de 2021-2022, cette mise à disposition s'est interrompue (même si ces enquêtes Education nationale continuent d'être diligentées), la DEPP ayant revu sa politique de diffusion dans le cadre du RGPD (règlement général de la protection des données). Les données sur les modalités de scolarisation des enfants accompagnés par les ESMS en Nouvelle-Aquitaine n'ont pas pu donc être réactualisées sur la base de ces enquêtes depuis 2020-2021.

Rappelons par ailleurs que :

- les tableaux de bord de la performance du médico-social qui ne sont réactualisés tous les ans ne collectent aucune donnée sur la scolarisation des jeunes accompagnés
- l'enquête ES handicap comporte un volet détaillé sur les modalités de scolarisation des jeunes accompagnés. Toutefois, cette enquête n'est conduite que tous les 4 ans, n'est pas exhaustive et les données de la dernière édition 2022 n'ont été disponibles que courant 2025 et les données publiées sont uniquement nationales.

■ L'enquête régionale scolarisation 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine.

Face à cette absence de données de pilotage pour la politique d'inclusion scolaire des enfants accompagnés par des ESMS, l'ARS a donc décidé de conduire une enquête régionale avec l'appui du CREAI.

L'objectif de cette enquête de dresser un état des lieux des modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap, situés dans la tranche d'âge d'obligation scolaire, soit 3-16 ans, et accompagnés par un ESMS des catégories suivantes : SESSAD, IME, DITEP, IEM, EEAP, IEA, IEV (*voir encadré sigles p. 2*). Le questionnaire très simple porte sur **les modalités de scolarisation (à la date de référence au 01/04/2025) des enfants accompagnés de 3 à 16 ans** et sur la durée hebdomadaire de la scolarisation pour les élèves en classe ordinaire.

Le recueil est fait uniquement sous une offre agrégée, pas de collecte par enfant, ce qui a rend le remplissage plus simple pour les ESMS et ne nécessite de mettre en place un protocole RGPD lourd.

Ce questionnaire, à remplir en ligne, a été adressé aux ESMS le 03/05/2025, puis des relances ont eu lieu le 04/06 et le 24/06 (avec l'appui des DD-ARS). L'exhaustivité était visée mais le taux de réponses finalement obtenu a été de 94% (20 ESMS manquants sur les 320 attendus après regroupements des FINESS secondaires). Les données recueillies et présentées dans cette note n'ont pas été redressées pour tenir compte des non-réponses, ces non-réponses ne pouvant pas être estimées.

Par ailleurs, les résultats des enquêtes 3-12 et 32 de l'Education nationale et de cette enquête ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine ne peuvent pas être comparés, car les méthodes de collecte et le périmètre des enquêtes sont différents.

Données détaillées enquête scolarisation 2024-2025

Taux de réponses par département

Département	Nb de réponses	Nb de non réponses	Nb ESMS (réponses attendues)	Taux de réponse
16	23	4	27	85%
17	24	1	25	96%
19	10	0	10	100%
23	9	0	9	100%
24	25	0	25	100%
33	67	10	77	87%
40	18	0	18	100%
47	19	2	21	90%
64	43	2	45	96%
79	20	0	20	100%
86	26	1	27	96%
87	16	0	16	100%
NA	300	20	320	94%

Taux de réponses par catégorie d'ESMS

ESMS	Nb de réponses	Nb de non réponses	Nb ESMS (réponses attendues)	Taux de réponse
SESSAD	128	11	139	92%
IME	91	5	96	95%
DITEP	50	1	51	98%
IEM	12	0	12	100%
EEAP	14	2	16	87%
IEV	1	0	1	100%
IEA	4	0	4	100%
IES	0	1	1	0%
TOTAL	300	20	320	91%

Répartition des enfants de 3 à 16 ans selon leurs modalités de scolarisation par catégorie d'ESMS

	non scolarisés	Unités internes	UEE *	ULIS	classe ordinaire	scolarité partagée (classe ord + UEE)	autres inclusions	TOTAL	effectif
SESSAD	2%	0%	5%	39%	51%	2%	1%	100%	4419
IME/DIME	5%	57%	28%	5%	3%	2%		100%	3448
DITEP	3%	17%	9%	15%	32%	24%	1%	100%	2164
IEM/poly	27%	41%	14%	3%	8%	6%	1%	100%	660
IEA	0%	22%	23%	6%	43%	5%	1%	100%	370
IEV	6%	10%	7%	7%	65%	5%		100%	153
Autres **	2%	39%	17%	21%	7%	13%	1%	100%	285
Ensemble	5%	25%	14%	20%	29%	6%	1%	100%	11499
Effectif	535	2824	1599	2316	3346	755	99	11499⁶	

* y compris UEMA, UEAA, UEPP

** réponses regroupant des ESMS de différentes catégories (ex : IME/DITEP ou IME/EEAP)

⁶ Total incluant 36 enfants de 3 à 16 ans sans précision sur leurs modalités de scolarisation.

Répartition des enfants de 3 à 16 ans selon leurs modalités de scolarisation par département

	non scolarisés	Unités internes	UEE*	ULIS	classe ordinaire	scolarité partagée (classe ord. + UEE)	autres inclusions	TOTAL	effectif
16	2%	35%	11%	17%	27%	7%	1%	100%	761
17	2%	22%	21%	21%	29%	4%	1%	100%	1066
19	7%	20%	20%	15%	31%	6%	1%	100%	484
23	3%	26%	21%	19%	29%	0%	1%	100%	320
24	4%	28%	8%	20%	30%	9%	1%	100%	783
33	5%	24%	12%	22%	26%	9%	1%	100%	2704
40	5%	31%	5%	19%	32%	6%	2%	100%	659
47	11%	24%	15%	15%	28%	5%	3%	100%	557
64	3%	22%	14%	16%	31%	13%	1%	100%	1364
79	5%	28%	14%	21%	26%	4%	1%	100%	829
86	3%	27%	12%	30%	27%	2%	0%	100%	1107
87	8%	13%	19%	16%	41%	2%	0%	100%	865
NA	5%	25%	14%	20%	29%	7%	1%	100%	11499
Effectif	535	2824	1599	2316	3346	755	99	11499 ⁷	

* y compris UEMA, UEAA, UEEP

Durée de scolarisation hebdomadaire des enfants de 3 à 16 ans scolarisés en classe ordinaire par catégorie d'ESMS

	temps plein	au moins 6 demi- journées	4 ou 5 demi- journées	2 ou 3 demi- journées	moins de 2 demi- journées	inconnu	TOTAL
SESSAD	79%	7%	3%	1%	1%	8%	100%
IME/DIME	39%	15%	22%	5%	5%	13%	100%
DITEP	33%	30%	19%	8%	4%	7%	100%
IEM/EEAP	16%	16%	40%	11%	18%		100%
IEA	98%		1%	0%	1%		100%
IEV	93%			0%	7%		100%
Ensemble	63%	14%	9%	4%	3%	7%	100%

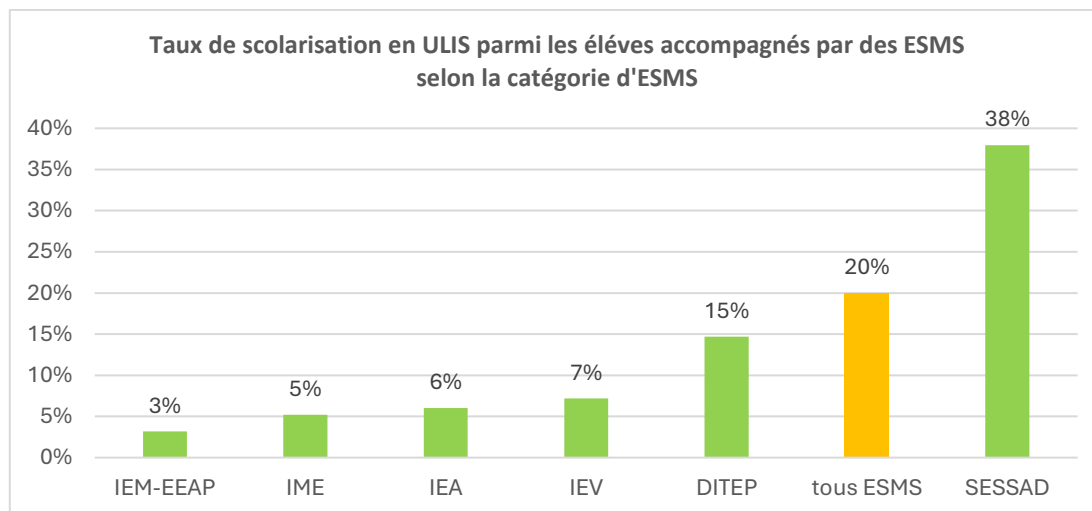
Durée de scolarisation hebdomadaire des enfants de 3 à 16 ans scolarisés en classe ordinaire par département

	temps plein	au moins 6 demi-jour	4 ou 5 demi-jour	2 ou 3 demi-jour	moins de 2 demi-jour	inconnu	TOTAL
16	73%	6%	7%	2%	5%	7%	100%
17	76%	11%	6%	5%	2%		100%
19	75%		4%		3%	19%	100%
23	92%	3%	4%			1%	100%
24	56%	17%	13%	7%	2%	6%	100%
33	50%	23%	13%	6%	3%	5%	100%
40	72%	10%	7%	3%	2%	6%	100%
47	57%	10%	9%	5%	5%	13%	100%
64	53%	23%	12%		3%	6%	100%
79	69%	15%	7%	4%	1%	4%	100%
86	79%	4%	1%	1%		15%	100%
87	65%	6%	12%	3%	3%	11%	100%
NA	63%	14%	9%	4%	3%	7%	100%
Effectif	2602	581	384	157	107	292	4123

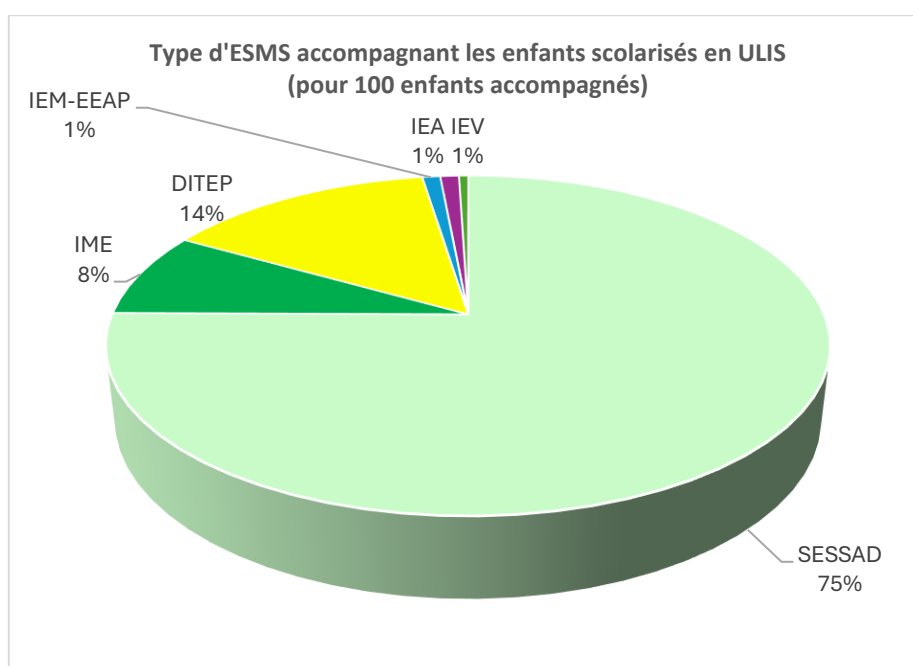
⁷ Total incluant 36 enfants de 3 à 16 ans sans précision sur leurs modalités de scolarisation.

Zoom sur les enfants scolarisés en ULIS

En 2024-2025, 20% des enfants de 3 à 16 ans en situation de handicap accompagnés par des ESMS en Nouvelle-Aquitaine étaient scolarisés en ULIS. Cette modalité de scolarisation est particulièrement mobilisée pour les enfants accompagnés par les SESSAD.



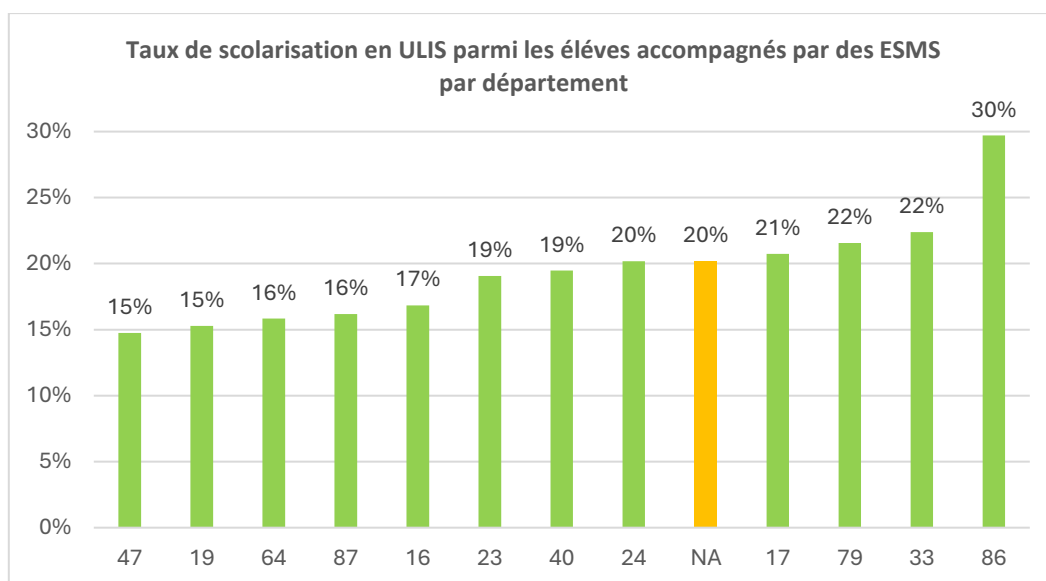
Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

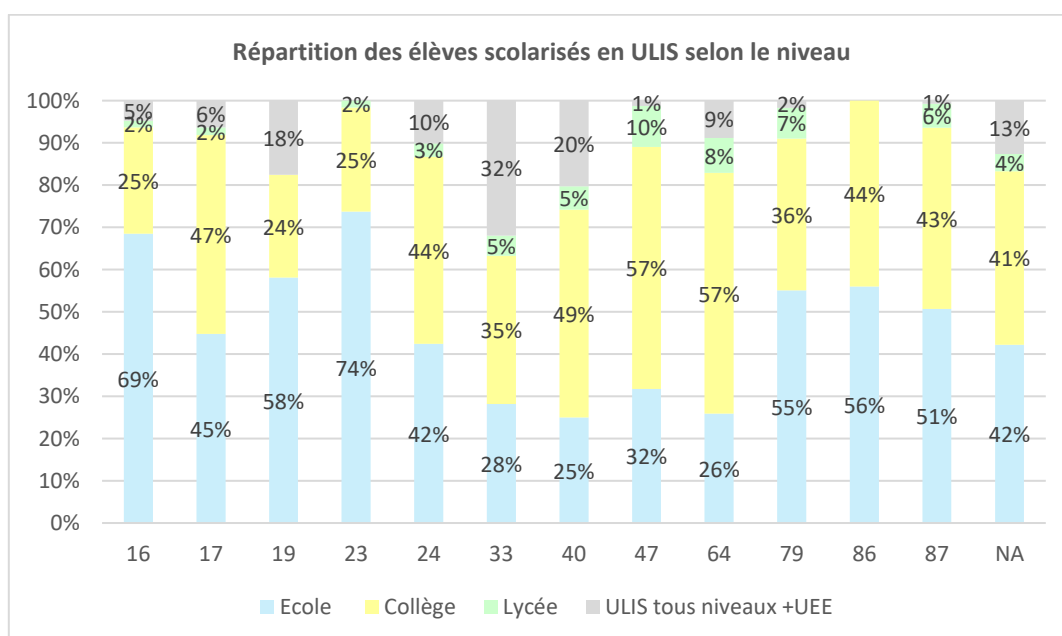
Le taux de scolarisation entre ULIS varie du simple au double selon le département (de 15% dans le 47 à 30% dans le département).

Il est difficile de relier ces écarts à l'offre en ULIS par département car la scolarisation en ULIS est ouverte à des enfants en situation de handicap qui ne sont pas accompagnés par des ESMS.



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

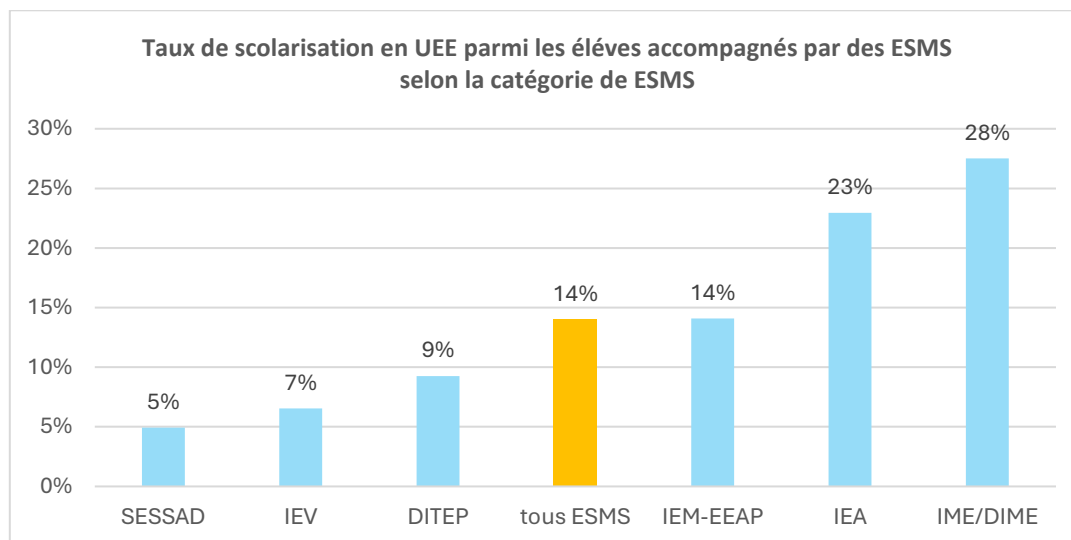
Parmi les enfants scolarisés en ULIS, 42% sont en ULIS Ecole, 41% en Uliis Collège et 4% en ULIS Lycée (ces derniers dispositifs sont encore peu nombreux). Par ailleurs, 13% de ces jeunes ont une scolarisation partagée entre ULIS et UEE (unité externalisée d'enseignement). Cette modalité est plus souvent mise en œuvre en Gironde et concerne le tiers des enfants en ULIS.



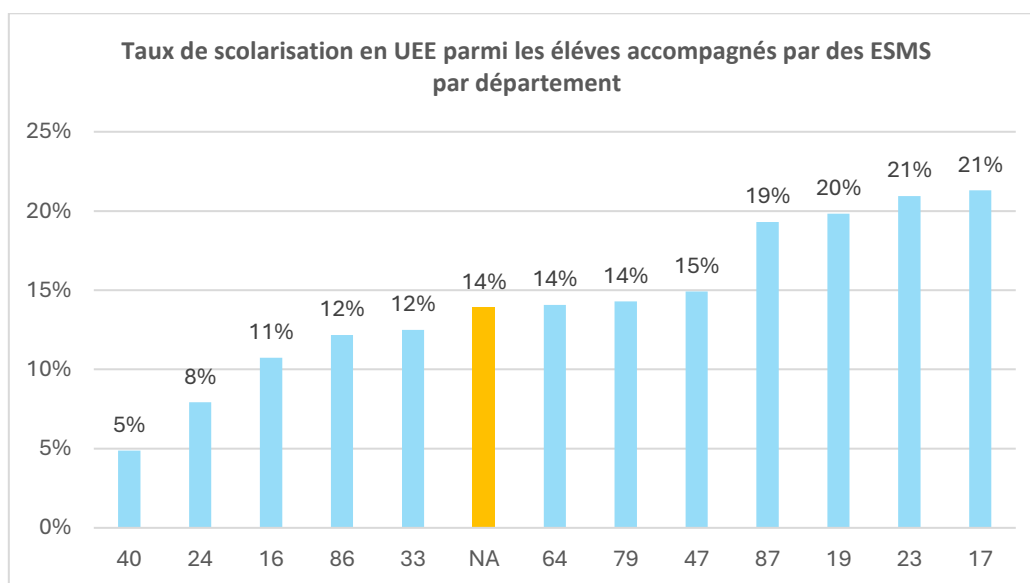
Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Zoom sur les enfants scolarisés en UEE

En 2024-2025, 14% des enfants de 3 à 16 ans en situation de handicap accompagnés par des ESMS étaient scolarisés **en unités d'enseignement externalisées** (y compris UEMA, UEEA et UEPE).

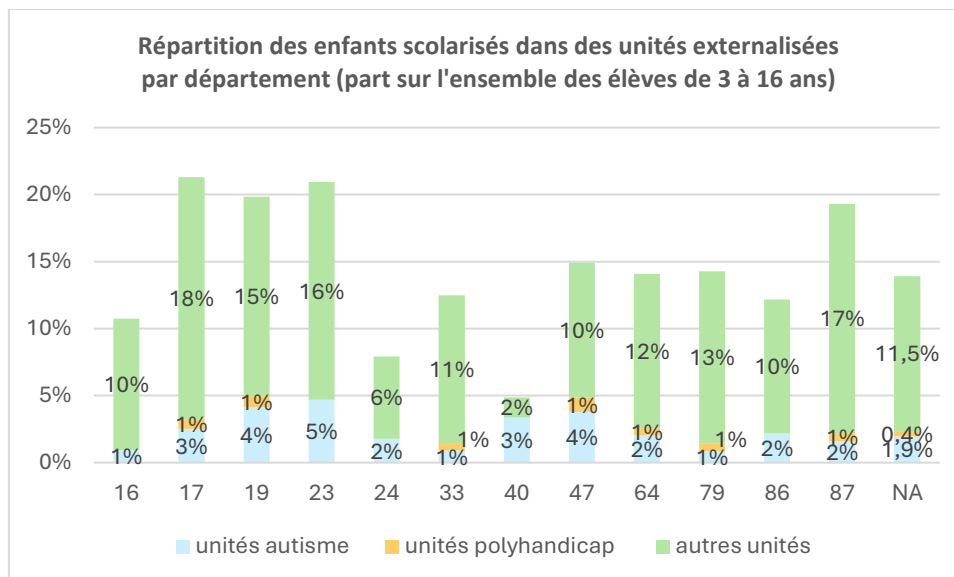


Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Parmi ces 14% d'enfants scolarisés dans des unités externalisées, 2% sont dans des unités autisme UEMA et UEEA (analyse activité 2024-2025 en cours), 0,5% en unités polyhandicap et la majeure partie, 11,5%, en unités externalisées non spécifiques. L'offre en UEE est plus ou moins développée selon le département (en 2023-2024 : de 2 UEE dans les Landes à 52 UEE en Gironde). Un recensement de ces unités est en cours pour l'année scolaire 2024-2025 avec l'appui des Rectorats.



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2025 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En savoir plus

Les chiffres-clés du handicap par département :
12 fiches mises à jour tous les ans

L'activité des UEMA, UEEA et DAR
synthèse annuelle par année scolaire

Les unités externalisées et internes d'enseignement pour les élèves en situation de handicap
mise à jour annuelle

Le site Handidonnées : panorama des données sur le handicap
Site co-construit par l'ARS et le CREAI Nouvelle-Aquitaine

Réalisation : Bénédicte MARABET - CREAI Nouvelle-Aquitaine